

TRAVAIL COMMUNAUTAIRE : UNE LECTURE EN TERMES DE PARADIGMES

Par Jacqueline Fastrès

Le 20 octobre 2015, le service de cohésion sociale de Molenbeek organisait une journée de réflexion et d'échange sur la thématique suivante : Travail communautaire : pratiques et perspectives. Nous étions invitée à clôturer cette journée. Cette analyse reprend les éléments de cette conclusion.

Il m'a été demandé de porter un regard un peu méta sur les apports de cette journée. J'ai choisi de le faire en abordant la question des enjeux du travail communautaire (ce qui a le mérite de relier les deux termes génériques du titre de la journée : pratiques et perspectives), et je le ferai du point de vue institutionnel qui est le mien. Mon association, l'asbl RTA, travaille en effet dans plusieurs secteurs, avec un agrément en insertion socio-professionnelle, un autre en éducation permanente, et un troisième comme organisme de formation pour l'aide à la jeunesse. Cette transversalité nous permet d'avoir des regards croisés sur des pratiques qui concernent des secteurs différents. Le travail communautaire en est une, notamment parce que les services d'aide en milieu ouvert, dans le secteur de l'aide à la jeunesse, pratiquent l'action communautaire, et que nous avons souvent eu l'occasion d'accompagner des services dans leurs évaluations de ces actions.

D'emblée, Caroline Maeyens (enseignante à la Haute-Ecole Paul-Henri Spaak) a épinglé la polysémie du terme « communautaire », ainsi que des termes associés (action, travail, développement, etc.) ; polysémie qui s'étend encore lorsqu'on sait qu'on touche à du social, à de l'éducatif, à du politique... Et qui rejoint d'autres polysémies avec les outils méthodologiques du travail communautaire : participation, diagnostic, réseau, évaluation.

Les exemples de pratiques qui nous ont été exposés par les intervenants de ce matin, ainsi que dans les ateliers de l'après-midi, témoignent de la diversité des objets, des approches, des ampleurs des projets qui peuvent être qualifiés de communautaires.

Pour tenter de réduire cette polysémie afin d'en éviter les paradoxes sous-jacents, tout en prenant en compte cette diversité, je vous propose une lecture en termes de paradigmes, qui me semble permettre un ajustement des concepts à ce qui fait le fondement de l'action.

Alain Touraine définit un paradigme comme un type de regard posé sur le monde, qui en transforme la vision en mettant l'accent sur certains éléments plutôt que sur d'autres. Ce sont des lunettes, en quelque sorte, qui, une fois chaussées, offrent un prisme différent sur le monde.

Jean Blairon et Emile Servais ont synthétisé ce concept dans une analyse vers laquelle nous redirigeons le lecteur¹. Nous n'en ferons ici qu'un résumé succinct.

1 J. Blairon et E. Servais, « Education permanente et paradigmes. Premières investigations », *Intermag.be*, analyses et études, septembre 2015 : www.intermag.be/522.

Un paradigme

- va mettre le projecteur sur des questions de société jugées centrales ;
- va mobiliser des acteurs qui en sont porteurs ;
- va leur imposer des épreuves particulières, qu'ils ne pourront éluder s'ils veulent réussir ;
- va puiser à un répertoire critique approprié ; nous pensons que les « sources de la critique » du capitalisme définies par L. Boltanski peuvent constituer les termes de référence de pareil répertoire. Pour rappel, Boltanski montre que le capitalisme s'est vu reprocher sa capacité oppressive, au nom de la liberté ; sa manipulation des besoins et des désirs, au nom de l'authenticité ; sa production de la misère, au nom de l'égalité ; l'égoïsme de son fonctionnement, au nom de la solidarité.
- va délimiter et structurer des conflits ;
- va en déterminer les modalités, par exemple des actions-types ;
- va pointer vers des enjeux spécifiques ;
- va désigner des adversaires.

Alain Touraine observe que trois paradigmes se sont succédé dans l'histoire moderne, sans s'annuler totalement. Le premier est politique. La société a été pensée pendant de nombreuses années (pensons à la Révolution française), en catégories politiques : le roi, l'Etat, la souveraineté, la démocratie. Ensuite, elle a été pensée dans un paradigme social avec l'arrivée de la révolution industrielle : la lutte des classes, le capital, les mouvements sociaux. Enfin, le dernier paradigme, le plus récent, apparu aux alentours de mai 68, est d'ordre culturel, avec l'émergence de l'individu qui se cherche une identité et qui tente de s'opposer à la consommation de masse, aux marchés, bref aux forces impersonnelles.

Chacun de ces trois paradigmes est encore structurant, mais ils se sont actualisés/déplacés.

Dans le paradigme politique tel qu'il est vécu aujourd'hui, les *questions sociétales* qui sont avancées concernent des citoyens considérés comme « sous-citoyens », des « sans », marginalisés, par exemple exclus du droit de vote ou des personnes et des groupes contraints de « s'intégrer à un système sur lequel ils ne pourront pas peser », comme l'exprime Alain Touraine.

Des mouvements se mobilisent en conséquence pour prôner une participation non dépendante. Ce que nous appelons « *épreuve imposée* » constitue un devoir d'homologie que les acteurs s'imposent ; par exemple, on peut difficilement requérir une participation à la vie publique pleine et entière sans assurer à l'interne du mouvement une qualité de débat suffisante.

Le répertoire critique combine l'égalité et la liberté : chaque voix de citoyen est réputée légitime et égale à une autre pour arriver à une décision collective, prise au nom de l'intérêt général.

Les conflits que cette lecture génère portent par exemple aujourd'hui sur le rôle de l'expertise réservée dans la prise de décision, sur la crise de la représentation (qui fait que le citoyen se sent dépossédé de la décision, vue comme confinée aux professionnels).

La mobilisation (*l'action-type*) s'exprime dans la « manifestation », que nous prenons au sens large, incluant par exemple la démonstration que les citoyens sont aptes à s'emparer des questions publiques (nous pensons ici à toutes les expériences de démocratie dialogique), voire des actes de rébellion contre des lois jugées iniques.

L'enjeu est bien le respect des droits ou la traduction en droits politiques de revendications.

Les adversaires dans une démocratie sont ceux qui pratiquent l'abus de pouvoir, favorisent le retour de régimes autoritaires ou dictatoriaux par la pratique du populisme par exemple, ou ceux qui se fondent

sur une « rente de situation » pour supplanter le verdict citoyen.

Pour le paradigme social, les *questions* sont d'une part le paupérisme auquel la société peut (hypocritement) se résoudre et, d'autre part, l'exploitation qui empêche le travailleur de bénéficier pleinement des fruits de son travail.

Elles sont portées par les *mouvements* ouvriers et toutes leurs composantes. Le « *point d'honneur* » est de pratiquer à l'interne une logique coopérative. *Les critiques* s'exercent au nom de l'égalité et de la solidarité ; elles mettent en cause la hiérarchie des richesses (par exemple en observant le retour du pouvoir de la rente ou en critiquant la financiarisation de l'économie) et luttent pour une redistribution des revenus plus équitable.

L'action-type, la « grève », entend rendre visible le rôle joué par les travailleurs dans la production des richesses. *Les enjeux* touchent à la fois au droit fondamental à un travail librement choisi ou accepté, comme au maintien d'une sécurité d'existence pour tous.

Les adversaires sont ceux qui pratiquent ou prônent ce que Michel Husson qualifie de « capitalisme pur »², dérégulé, qui considère le travail comme une simple marchandise et tend à élever l'exploitation ; le néo-libéralisme en est la forme actuelle.

Dans le paradigme culturel, la *question* qui se pose est la possibilité pour les individus et les groupes de se comporter comme les créateurs de leur existence, d'opérer leurs propres choix, au nom de leur singularité, que mettent en avant des *mouvements* qu'Alain Touraine appelle, faute de mieux, « identitaires ». *L'épreuve* qui leur est imposée tempère les dérives que ce terme peut contenir : les mouvements doivent garantir une liberté à leurs membres, comme celle de s'engager et de se désengager.

Le répertoire mobilisé est bien sûr la liberté, mais aussi l'authenticité, qui s'apparente plus à un « travail sur soi » qu'à une substance donnée une fois pour toutes.

Les conflits portés contestent l'hétéronomie, qu'elle se justifie de la nature, de l'ordre des choses ou d'une quelconque tradition. *Les actions* qui les manifestent auront souvent une forte portée symbolique et viseront à ébranler ou transformer les représentations et perceptions dominantes (par exemple celles qui, dans une société donnée, fondent une stigmatisation).

L'enjeu central est bien le respect en chacun de son statut de sujet, en agissant contre les forces qui instrumentalisent, manipulent, dépersonnalisent.

DES PROJETS COMMUNAUTAIRES QUI APPARTIENNENT À DES PARADIGMES DIFFÉRENTS

Les projets communautaires qui ont été décrits aujourd'hui pourraient en effet se relire autrement en se déclinant dans chacun des paradigmes.

Medy Bigaderne (adjoint au Maire, délégué à la vie associative, aux centres sociaux et contrat urbain de cohésion sociale) et Pascale Spiro (Directrice pour les politiques de la ville et de la vie communautaire à Clichy) ont exposé l'expérience de Clichy-sous-Bois. La ville, située à 15km de Paris, est encore marquée par les événements qui s'y sont déroulés en 2005 : à la suite de la mort de deux adolescents électrocutés dans un transformateur où ils s'étaient réfugiés pour fuir un contrôle de police, des émeutes ont éclaté, qui se sont ensuite répandues dans de nombreuses banlieues de villes françaises, nécessitant l'instauration de l'état d'urgence. Dix ans plus tard, Chichy-sous-Bois a fait l'objet de beaucoup d'aménagements et est une zone prioritaire pour la politique de la ville.

2 M. Husson, *Un pur capitalisme*, Lausanne, Ed. Page deux, 2008.

« La **réforme de la politique de la ville** en cours depuis 2014 a abouti en juin 2015, pour les communes de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, à la signature d'un contrat unique avec l'Etat mais associant dorénavant les autres collectivités territoriales. »³

Le travail communautaire s'insère dans cette réforme, mais ses objets sont très variés. Ils sont ainsi décrits par les deux orateurs.

« Ex. de projets de « citoyenneté active » : du terrain vague à la création d'un square pour tous et d'un jardin potager partagé ; de rénovation de cages d'escalier -Couleurs d'avenir/compagnons bâtisseurs ; de création d'un espace parents -par des parents d'élèves avec l'appui des établissements scolaires et du département ; du sport-santé pour les mamans liant diététiciens -association de marche -découverte de son environnement ; du partage de contes oraux -patrimoine culturel ou de recettes ancestrales par des adultes en apprentissage langue française-ASL, animation des bibliothèques de rue...).

Ex. des autres « outils de la participation » : du Comité de quartiers à l'hyper-proximité des référents d'immeubles-amicales de locataires ou aux déambulations – visites de quartiers, à l'outil de veille-action de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité-GUSP.

Sans oublier les fêtes et animations régulières des quartiers portées par les habitants eux-mêmes, moments de convivialité et d'humanisation des échanges, propices à reprendre confiance en soi et en ses projets. »⁴

Une partie de ces projets se situe sans conteste dans le paradigme politique. Il s'agit de permettre à chacun d'être réellement citoyen, d'avoir voix au chapitre, de pouvoir peser sur les décisions qui le concernent et qui concernent la collectivité. Medy Bigaderne nous a décrit comment, après les émeutes de 2005, et au départ de l'association qu'il a contribué à créer (AC le feu), il s'est battu pour que Clichy, ville multiculturelle, cesse d'être dirigée quasi exclusivement par des français de souche. Au-delà de l'accès au pouvoir formel, il s'agit aussi de permettre aux plus exclus des exclus de s'autoriser à avoir accès aux lieux où les choses se discutent (créer les conditions du pouvoir d'agir, selon les termes des deux orateurs). La création des conseils de participation, rendue obligatoire par la nouvelle loi de la politique de la Ville, semble être un pas vers cette réappropriation de leur ville par les citoyens ; encore faut-il les rendre opératoires. En amenant les élus sur le terrain, à la rencontre des citoyens, sur les marchés, dans des réunions plus informelles, on tente aussi de réduire la distance symbolique. Ces démarches conjointes concourent à la correction de ce que le sociologue Michel Callon appelle la double coupure : coupure entre politiques et citoyens d'une part, entre experts et profanes d'autre part.

Mais toutes les actions dans cette même ville ne se situent pas dans le paradigme politique. Pascale Spiro nous a dépeint une action qui relève typiquement du paradigme culturel. Il s'agit d'un travail avec des femmes, entre femmes, pour leur permettre de prendre de l'assurance, du temps pour elles, pour leur subjectivation. L'anecdote qu'elle a racontée est très emblématique du paradigme culturel : Clichy-sous-Bois, comme son nom l'indique, est une ville entourée de bois. Ces femmes n'osaient pas s'y promener, alors qu'ils sont à deux pas de leur quartier. En organisant des balades collectives, en sus des activités habituelles, on a pu peu à peu les affranchir de cette « peur du loup virtuel ». Ce type de travail correspond bien à la constitution de ce Félix Guattari nommait des « groupes-sujets », c'est-à-dire des groupes capables de résister aux excès de ses lois internes (la domination des grandes gueules, le pastoralisme de certains animateurs) et à ceux des lois externes (la manipulation, l'intimidation, la peur).

Le même constat a été fait dans l'atelier consacré aux pratiques communautaires en santé mentale :

3 Extrait du powerpoint de présentation de Medy Bigaderne et Pascale Spiro.

4 *Ibidem*.

si un travail en groupe peut être très bénéfique, il est indispensable de veiller à ce que le groupe ne devienne pas délétère (soit un groupe assujéti plutôt qu'un groupe-sujet).

Najat El Boudjaïni, coordinatrice d'un PCS, nous a exposé quant à elle un projet qui semble relever davantage du paradigme social. Dans une cité, un groupe de parents était demandeur d'une école de devoirs, ce qui ne s'avérait pas réalisable. Elle leur a proposé de s'organiser pour trouver une solution, ce qu'ils ont fait : après des réunions pour examiner les forces et les faiblesses constitutives de ce collectif, les parents ont trouvé les ressources nécessaires pour organiser des tours de services à la collectivité autour de l'après-scolarité. Il s'agit ici d'un effort de solidarité, où chacun apporte au collectif les compétences dont il dispose, pour compenser une inégalité de relations face à l'école.

UNE AUTRE MANIÈRE DE VOIR CERTAINES DIMENSIONS À TRAVERS LES PARADIGMES

Cette lecture du travail communautaire par la lunette des paradigmes permet de voir autrement certaines dimensions de ces actions et de répondre à certaines antinomies qui se sont révélées pendant cette journée.

La participation, par exemple, n'aura pas la même teneur selon que le projet qui la requiert relève d'un paradigme ou d'un autre. Il a été remarqué lors de cette journée que certaines réglementations peuvent avoir des effets paradoxaux. Par exemple, l'obligation de parité hommes-femmes dans les instances. C'est que cette mesure relève typiquement du paradigme politique, soucieux des droits de chacun. Elle a toute sa pertinence dans un environnement où seule la loi peut forcer au respect des droits, ce qui s'est révélé nécessaire bien des fois dans l'histoire, et notamment dans l'histoire des femmes, mais aussi dans celles des Noirs américains, par exemple. A Clichy, les revendications paritaires (entre cultures et entre genres) sont pertinentes dans les activités politiques.

Mais dans le paradigme culturel, la participation peut parfois nécessiter au contraire une séparation (même lorsque le travail porte sur un accès à une réelle égalité hommes-femmes). Ainsi, Carla Sandoval, formatrice au Monde selon les femmes, de même que Pascale Spiro avec l'exemple des femmes de Clichy, nous ont expliqué l'importance de pouvoir travailler « entre soi », pour parvenir à prendre l'assurance nécessaire afin d'aller plus loin.

Et dans le cas de l'alternative à l'école de devoirs, la participation implique une organisation solidaire spécifique, pratique, concrète, durable.

La participation n'existe donc pas, mais de multiples dispositifs de participation, congruents au paradigme dans lequel l'action est menée. Il faut veiller de surcroît à ce qu'elle ne permette pas un défaussement du rôle de l'Etat (« Aide-toi toi-même, si tu veux être aidé par l'Etat »).

Le diagnostic social également sera différent selon les paradigmes.

Caroline Maeynens, en expliquant la méthodologie du travail communautaire, insistait sur le diagnostic social comme analyse des dimensions du problème collectif identifié : dimensions historiques, géographiques, économiques, socio-démographiques, institutionnelles, etc. Cependant, une telle exhaustivité n'est pas toujours indispensable ; d'abord, la mode des diagnostics sociaux s'est répandue dans divers secteurs⁵, et les empilements de diagnostics dont personne ne se sert, mais qui font perdre un temps précieux, sont hélas une réalité. Il ne faut pas non plus confondre diagnostic social et connaissance fine de l'environnement dans lequel on travaille, qui est indispensable. Le diagnostic doit servir l'action, il ne s'agit pas d'un travail de recherche universitaire. Dans certains cas (mais pas systématiquement), dans le paradigme politique par exemple, une certaine exhaustivité sera sans doute requise en fonction de la question traitée (statistiques, cartes, listes) ; dans d'autres cas, il ne sera pas nécessaire de collecter, si ce n'est de collectionner, ce qui existe déjà par ailleurs, mais au contraire de partir vers l'inconnu, de trouver des moyens de pratiquer « l'écoute des silences »,

5 J. Blairon, « La vogue et la vague des diagnostics », *Intermag.be*, analyses et études, 2012 www.intermag.be/388.

selon la formule de Thierry Gaudin. Enfin, le diagnostic doit aussi poser des questions qui fâchent. Dans l'exemple du collectif qui compense l'absence d'école de devoirs selon le paradigme social, le diagnostic doit aussi pousser les professionnels à se questionner sur le travail de relais, de réseau et d'interpellation qu'ils ont à mener.

Le diagnostic social, en tout cas, gagnerait en cohérence s'il intégrait les questions liées au paradigme dans lequel sa production choisit de s'inscrire :

- Quelles sont les questions de société jugées centrales ?
- Quels acteurs faut-il mobiliser, qui en sont porteurs ?
- Quelles sont les épreuves qu'il faudra s'imposer pour rester cohérent ?
- A quelle source de la critique puise-t-on ?
- Quels conflits faut-il délimiter et structurer ?
- Quelles seront les actions-types ?
- Pour quels enjeux spécifiques ?
- Quels sont les adversaires ?

Pour terminer, je voudrais emprunter à Robert Castel sa belle définition de la cohésion sociale : chacun des termes qu'il emploie pourrait d'ailleurs utilement configurer la liste de questions pour le diagnostic social que je viens de proposer.

« Une société de semblables est une société dans laquelle chacun dispose au moins de ressources et de droits suffisants pour être lié aux autres par des relations d'interdépendance et pour faire réellement partie du jeu social. »⁶



Pour citer cette analyse

Jacqueline Fastrès, « Travail communautaire : une lecture en termes de paradigmes », *Intermag.be*, [en ligne], Analyses et études RTA asbl, novembre 2015, URL : www.intermag.be/532.